

Erlinsbach, mai 2024

À tous les groupes de vol à voile  
de la Fédération suisse de vol à voile

## INVITATION AU COURS DE PERFECTIONNEMENT (CP/BFK) 2025 «vol de distance» à Courtelary

<b>Dates</b>	Du lundi 28 avril au vendredi 9 mai 2025, sans interruption.
<b>Lieu</b>	Aérodrome de Courtelary (LSZJ)
<b>Hébergement</b>	Camping possible sur l'aérodrome (il n'y a pas de douches ni de lavabos). Des hébergements peuvent être loués dans les environs.
<b>Effectif</b>	Le nombre maximal de participants est limité à env.16 pilotes.
<b>But du cours</b>	Les participants comprennent les bases théoriques et pratiques, de même que les règles de sécurité du vol de distance et les applique dans la pratique.
<b>Participation</b>	Ce cours s'adresse à des <b>pilotes débutants, après l'obtention de leur licence</b> . Aucune expérience de vol de distance n'est requise. En règle générale, la participation se fait par team de deux pilotes par monoplace. Inscription individuelle possible après avoir contacté le responsable administratif.
<b>Conditions</b>	License EASA SPL et Médical valable. Affiliation à la Fédération suisse de vol à voile (de par le groupe de vol à voile). Présence pour toute la durée du cours. Entraînement de vol d'au moins 10 heures de vol sur le planeur monoplace emmené au cours des 12 derniers mois.
	<b>Tous les participants doivent avoir une assurance accident privée (ou être assurés contre les ANP). Les participants ne sont assurés pour AUCUN RISQUE par la Fédération suisse de vol à voile.</b>
<b>Contenu du cours</b>	Théorie, formation en biplace, et ensuite, <i>si qualifié</i> , exercices adaptés au niveau de formation en monoplace.
<b>Planeurs</b>	Équipement: <b>FLARM</b> obligatoire et <b>calculateur de bord</b> (recommandé).
<b>Inscription</b>	Au moyen du formulaire ci-joint, à l'adresse e-mail <a href="mailto:registration@sfvs-fsvv.ch">registration@sfvs-fsvv.ch</a> ou par la poste au responsable administratif (Adresse selon le formulaire d'inscription).
<b>Délai d'inscription</b>	<b><u>31 janvier 2025</u></b> (les frais de participations seront facturés peu après).
<b>Coûts</b>	<u>Frais de participation</u> : CHF 750.-; CHF 300.- pour les participants jusqu'à 25 ans révolus. Les frais couvrent une partie des coûts suivants: instructeurs (défraiements), biplaces (location, transport, etc.) et administration. Les coûts non-couverts sont pris en charge par la Fédération suisse de vol à voile. Les participants paient eux-mêmes leurs coûts de décollage (remorquage) et taxe de décollage (CHF 20). Ces frais seront directement facturés par l'aérodrome.

<b>Confirmation</b>	Après réception de l'inscription, la FSVV vous enverra une confirmation d' <b>inscription</b> dans un délai d'une semaine. Si vous ne recevez pas de confirmation d' <b>inscription</b> , veuillez contacter votre président ou vous annoncer immédiatement auprès du «registration office» de la FSVV ( <a href="mailto:registration@sfvs-fsvv.ch">registration@sfvs-fsvv.ch</a> ). Une confirmation de <b>participation</b> ou un refus (s'il y avait trop d'inscriptions) ne sera envoyé qu'après l'expiration du délai d'inscription.
<b>Sécurité</b>	La direction du cours porte une part de responsabilité pour la sécurité et la santé des participants. Pour cette raison, les dispositions supplémentaires suivantes s'appliquent:
<b>FLARM</b>	<p>Au moins la version 7.24 du logiciel, banque de données actuelle des obstacles Suisse ou Alpes. <i>Au moyen d'une analyse de portée actuelle de FLARM (pas plus que 12 mois), le pilote ou l'exploitant du planeur démontre que la portée du système incorporé FLARM est supérieure au «minimal safe range» recommandé par FLARM Technology AG.</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Puissance de réception: <a href="http://flarm.com/support/tools-software/flarm-range-analyzer">flarm.com/support/tools-software/flarm-range-analyzer</a></li><li>➤ Puissance d'émission: <a href="http://ktrax.kisstech.ch/flarm-liverange">ktrax.kisstech.ch/flarm-liverange</a></li></ul> <p>Les modes Stealth et No-Track <b>NE</b> doivent <b>PAS</b> être activés dans le FLARM appareil (<b>S'ils sont activés, le service <u>Search-and-Rescue (SAR)</u>, basé sur les données reçues par les stations au sol, n'est alors pas possible</b>). Le planeur doit être enregistré sous <a href="http://ddb.glidernet.org">ddb.glidernet.org</a> dans la DataBase des Devices de l'OGN. L'identification et le tracking doivent être autorisés par l'inscription à l'OGN. Les heures de départ et d'atterrissage à LSZJ seront saisies automatiquement à l'aide des données FLARM et OGN.</p> <p>Si le planeur est équipé d'un transpondeur, l'adresse ID du FLARM doit être <b>obligatoirement</b> l'adresse ID du transpondeur (adresse hex du planeur selon le certificat d'enregistrement de l'OFAC) (voir FLARM <a href="#">FTD-073-Instructions-for-Continued-Airworthiness</a>: point 2.7 Installation of a Mode-S Transponder or ADS-B Out Equipment).</p> <p>Radar FLARM: Un affichage spatial, sur lequel le trafic environnant est visible, apporte une sécurité supplémentaire, vu que les croisements possibles sont visibles à temps et que des procédures d'évitement peuvent être prévues. Avec les calculateurs LX9xxx, le FLARM doit être couplé avec ceux-ci.</p>
<b>XPDR</b>	Pendant le cours, nous volons aussi dans les TMA LFSB T1 et TMA LFSB T3. Avec un transpondeur enclenché, on peut compter avec moins de restrictions (des altitudes plus élevées sont autorisées pour des vols de transit). Avec des transpondeurs, les planeurs sont aussi en partie visibles pour le trafic IFR (mais dans tous les cas pour l'ATC qui est responsable de ces espaces aériens).
<b>Autre</b>	<p>L'utilisation de lumières à éclats est également un gain de sécurité.</p> <p>La roue de queue d'appont doit être peinte en rouge ou en orange (le blanc n'est pas accepté).</p>
<b>COVID</b>	Pour autant que les certificats COVID existent encore et soient utilisables au début du cours, il ne sera pas possible de participer au cours sans un certificat COVID valable.
<b>Demandes</b>	Reinhold Mueller, responsable administratif, Nellweg 17b, 5018 Erlinsbach mobile: 079 692 29 24, Threema: YKZPAS5J e-mail: <a href="mailto:registration@sfvs-fsvv.ch">registration@sfvs-fsvv.ch</a>

# INSCRIPTION

## COURS DE PERFECTIONNEMENT (CP/BFK) 2025

**CP (BFK)**  
*Introduction au vol de distance*  
*Aérodrome de Courtelary*

---

Veillez envoyer l'inscription (en respectant le délai du **31 janvier 2025**) à: [registration@sfvs-fsvv.ch](mailto:registration@sfvs-fsvv.ch)

ou *Segelflugverband der Schweiz (BFK), c/o Reinhold Müller, Nellweg 17b, 5018 Erlinsbach*

---

**Nom / prénom:**

---

**Adresse exacte:**

---

---

**Date de naissance:**

---

**E-mail:**

---

**Tél. privé:**

---

**Tél. prof.:**

---

**mobile:**

---

**Membre du groupe de vol à voile:**

---

**depuis quand:**

---

**Le planeur monoplace/biplace suivant sera emmené**

---

**type:**

---

**Immatriculation:**

---

**Adresse(s) en cas d'urgence:**

---

---

---

**Remarques:**

---

---

---

**Hébergement (camping sur l'aérodrome):**

---

**Question:** Pouvez-vous transporter un planeur biplace de votre région au lieu du cours?

Oui

Non

➤➤➤ voir au verso, s.v.p.!

**Nom (répétition)**

---

**Numéro de la licence vol à voile.:**

**Médical valable jusqu'au:**

---

**Date de l'examen:**

---

**Expérience** Début de la formation de vol à voile date:

---

Expérience totale h: décollages:

---

Depuis l'obtention de la licence h: décollages:

---

Durant la saison 2024 h: décollages:

---

Sur le monoplace prévu durant le cours h: décollages:

---

Nombre d'atterrissages sur des aérodromes extérieurs:

---

Quels aérodromes?

---

**Expérience actuelle en vol de distance:** environ h:

---

Dans quelle région?

---

Expérience dans les montagnes (Jura)?

---

**Types de décollage autorisés:**

---

**Autres extensions (PAX) / Licences:**

---

**Sur quels types de planeurs avez-vous déjà fait une transition?**

---

**Motivation:** Quelles sont les raisons principales de votre inscription?

---

---

---

Date:

Signature du participant:

---

---

Date:

Signature du président:

---

---

**Valable seulement avec la signature du président du groupe de vol à voile!**